

PISCINES MUNICIPALES

LIBELLES	TARIF EN €	
	01/09/2023 - 31/08/2024	01/09/2024 - 31/08/2025
BAIGNEUR : L'ENTREE		
Adulte / résident	4,25	4,25
Adulte / non résident	6,00	6,00
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap	3,25	3,25
Personne de + de 65 ans / résident	4,10	4,10
ABONNEMENT : 10 ENTREES (sauf pendant la saison estivale à la Piscine R. Sommet / Valable un an à partir de la date d'achat)		
Adulte / résident	37,30	37,30
Adulte / non résident	48,10	48,10
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap	24,70	24,70
Personne de + de 65 ans / résident	30,30	30,30
ABONNEMENT : 5 ENTREES (sauf pendant la saison estivale à la Piscine R. Sommet / Valable un an à partir de la date d'achat)		
Adulte / résident		21,50
Adulte / non résident		28,00
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap		18,00
Personne de + de 65 ans / résident		21,00
SAISON ESTIVALE PISCINE R. SOMMET (La saison estivale 2025 du 28/06/2025 au 31/08/2025)		
L'entrée		
Adulte / résident	4,90	4,90
Adulte / non résident	6,70	6,70
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap	4,00	4,00
Personne de + de 65 ans / résident	4,60	4,60
Abonnement 10 entrées		
Adulte / résident	40,70	40,70
Adulte / non résident	52,00	60,00
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap	33,15	33,15
Personne de + de 65 ans / résident	38,40	38,40
Abonnement 5 entrées		
Adulte / résident		21,50
Adulte / non résident		30,00

LIBELLES	TARIF EN €	
	01/09/2023 - 31/08/2024	01/09/2024 - 31/08/2025
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap		18,00
Personne de + de 65 ans / résident		21,00
ABONNEMENT TOUT PUBLIC		
Pour 1 an		
Résident	239,00	239,00
Non résident	284,00	284,00
Pour 3 mois		
Résident	95,70	95,70
Non résident	113,60	113,60
COURS DE NATATION		
Résidents		
Abonnement trimestriel	46,00	Supprimé
Abonnement annuel	129,60	Supprimé
Non résidents		
Abonnement trimestriel	58,80	Supprimé
Abonnement annuel	169,00	Supprimé
COURS + ABONNEMENT		
Pour 1 an		
Adulte / résident		241,50
Adulte / non résident		313,30
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap / résident		203,70
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap / non résident		243,10
Personne de + de 65 ans / résident		220,50
Pour 3 mois		
Adulte / résident		83,30
Adulte / non résident		106,90
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap / résident		70,70
Moins de 25 ans, personne en situation de handicap, accompagnateur d'une personne en situation de handicap / non résident		83,50
Personne de + de 65 ans / résident		76,30
ACCESSOIRES		
Bonnet de bain	3,80	3,80
Achat de la carte d'abonnement	4,10	4,10
Remplacement carte d'abonnement abimée, perdue ou volée	4,10	4,10

LIBELLES	TARIF EN €	
	01/09/2023 - 31/08/2024	01/09/2024 - 31/08/2025
LOCATION HORAIRE PAR LIGNE D'EAU (droit d'entrée inclus)		
Pour les clubs sportifs non résidents*		
25 m	37,60	37,60
50 m	74,00	74,00

Tarif réduit résident sur justification d'un domicile à Saint-Etienne (facture EDF, téléphone.....).

Tarif jeune de moins de 25 ans, personne handicapée, plus de 65 ans résident, sur justificatif.

** Tarifs appliqués uniquement aux structures non stéphanoises*

Conditions d'attribution de la gratuité d'accès dans les piscines pendant les heures d'ouverture au public

1) Les employés municipaux et les agents d'institutions périphériques sur présentation d'une carte personnalisée dont la durée de validité porte sur une année civile.

- employés municipaux titulaires, auxiliaires, retraités et contractuels ainsi que leur conjoint et enfants de moins de 18 ans au premier janvier. De ce fait, les cours de natation seront appliqués sans les tarifs des entrées,
- ex-agents municipaux transférés au SDIS d'après la liste établie par la direction des Ressources Humaines, ainsi que leur conjoint et enfants de moins de 18 ans au premier janvier,
- enfants handicapés à charge des employés municipaux sans limite d'âge,
- intervenants en écoles primaires, effectuant l'accompagnement éducatif municipal sur l'année scolaire en cours, sur présentation de la dernière fiche de paie établie par la Ville de Saint-Étienne.
(les conjoints et enfants des intervenants ne peuvent pas bénéficier de la gratuité d'accès).

2) Les élèves et leurs encadrants des écoles primaires, publiques et privées de la ville de Saint-Étienne : selon un planning établi en relation avec l'inspection académique.

3) Les centres de loisirs sans hébergement des structures d'animation sociale stéphanoises : dans la limite de quarante enfants et huit accompagnateurs pendant l'ouverture au public et ayant reçu l'autorisation de l'Adjoint aux sports, formalisant le lieu, la période et les horaires d'accueil.

- amicales laïques,
- maisons de quartiers,
- centres sociaux,
- centres d'accueil de la petite enfance,

4) Les associations sportives stéphanoises affiliées à une fédération sportive agréée :

- visant la promotion des activités nautiques ayant reçu l'autorisation de l'Adjoint aux sports d'occuper un espace défini (ligne d'eau, petit bassin, fosse à plongeon) sur la durée de la saison sportive à des horaires spécifiques.
- à vocation sportive autre que les activités nautiques, dans la limite d'espace et de créneau disponibles de manière ponctuelle et ayant reçu une autorisation signée de l'Adjoint aux sports.

5) Les adhérents de l'Association Sportive Municipale de Saint-Étienne de triathlon (Tri 42) : pendant les créneaux d'ouverture au public, sur présentation d'une carte de gratuité personnalisée délivrée d'après la licence de la saison sportive en cours.

6) Les bénéficiaires de tickets numérotés gratuits justifiés par :

- une action commerciale de remboursement de prestations déjà payées et annulées,
- une action promotionnelle relative à des manifestations organisées conjointement par la ville de Saint-Étienne, avec des partenaires tels que médias locaux, groupements scolaires et associatifs dans la limite de cent tickets par opération,
- les tickets numérotés gratuits ont une durée de validité de 6 mois à compter de la date d'émission et ne sont ni échangeables ni convertissables en quelque autre prestation.

Ces bénéficiaires feront l'objet d'une liste nominative.

7) Les enfants de moins de 4 ans → sur présentation d'une carte d'identité ou du livret de famille.